

Ordonné, que la quarante-neuvième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de William M. Doull et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie Continentale de chauffage et d'éclairage, tel que recommandé dans le quatorzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de J. C. Browne et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation comme fabricants généraux et agents généraux, et en particulier comme fabricants de ciments et produits similaires, tel que recommandé dans le quatorzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Forget, il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'il s'agit de la pétition de l'honorable A. Desjardins et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie d'effets publics canadiens de Montréal, tel que recommandé dans le quatorzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'il s'agit de l'introduction de bills privés, et qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: "Acte relatif à la Compagnie de placement et d'agence du Canada (à responsabilité limitée)".

L'honorable M. Drummond a présenté au Sénat un bill (L) intitulé: "Acte relatif à la Compagnie de placement et d'agence du Canada (à responsabilité limitée)."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième règle du Sénat soit suspendue et tant qu'il s'agit de la pétition de Molyneux St. John et autres, demandant un acte qui les constitue et corporation et les autorise à exercer la recherche et l'exploitation des mines et les fonctions de mandataires et d'office consultatif, tel que recommandé dans le quatorzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable Sir Oliver Mowat, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

*A Sa Très Excellente Majesté la Reine.*

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat et du Canada, réunis en parlement, offrons nos sincères félicitations sur l'heureux accomplissement de la soixantième année de Votre règne si prospère.

À l'époque mémorable du jubilé d'or de Votre Majesté, les représentants de Votre loyal peuple canadien se joignaient à ceux des autres parties de l'Empire pour exprimer leur vive reconnaissance du fait que la nation avait, par la grâce de Dieu, joui pendant un demi-siècle de l'inestimable avantage de Votre administration constitutionnelle et bienfaisante; ils espéraient en même temps que Votre Majesté continuerait pendant des années encore à régner sur ses loyaux sujets.